

Dominique Sénore

Inspecter, pour reconnaître le dynamisme pédagogique des professeurs

Dominique Sénore, formateur à l'IUFM/UCBL1, académie de Lyon est l'auteur de l'ouvrage *Pour une éthique de l'inspection* (ESF éditeur), et d'une proposition de code de déontologie pour l'inspection des professeurs des écoles.

« 88% des enseignants du premier degré se déclarent satisfaits de leur profession (.../...). Toutefois 53 % trouvent le métier de plus en plus difficile, contre 37 % en 2001, et 51 % affirment rencontrer des difficultés à l'exercer. Cette proportion est comparable à celle du second degré. Ce sentiment s'accroît avec l'âge. "On pourrait y voir une manifestation de l'usure du métier", remarque la DEP. Les principales raisons qui rendent le travail difficile tournent autour des élèves: "leur comportement", "la difficulté de les faire progresser" et "leur nombre trop élevé par classe" ». ¹

Neuf enseignants sur dix ont le sentiment qu'un malaise existe. 63 % se sentent personnellement concernés et les trois principales causes seraient « la non prise en compte des difficultés concrètes du métier », « la dégradation de l'image des enseignants dans la société » et « le sentiment d'impuissance face à l'idéal de réussite de tous ». Le contact avec les enfants est la première source de motivation dans le choix du métier. C'est également la première source de satisfaction. Selon les enseignants, la première finalité de l'enseignement primaire est de « donner le goût du savoir et des connaissances ». Elle arrive juste avant celle « d'apprendre à lire-écrire-compter » qui est

jugée nécessaire mais un peu restrictive.

Un enseignant sur quatre a exercé une activité professionnelle antérieure, 43 % d'entre eux ont été salariés dans le secteur privé (contre 50% dans le second degré). La division de l'évaluation et de la prospective du ministère souligne le passé scolaire « bien vécu » des enseignants du premier degré. Les professeurs des écoles sont ainsi 56 % à se déclarer anciens « bons élèves », 58 % d'entre eux n'ont jamais redoublé. Ils bénéficient d'une origine sociale plutôt favorisée « qui rejaillit sur leur perception des conditions de travail et de la position sociale ». Un quart des enseignants interrogés ont au moins un parent enseignant. Parmi ces derniers, 44 % considèrent que leurs conditions de travail sont moins bonnes que celles de leurs parents contre 16 % en moyenne pour l'ensemble des enseignants. Un tiers des enseignants a le projet de cesser d'enseigner de façon temporaire ou définitive à une échéance moyenne de neuf années. Un sur deux recommanderait son métier à ses enfants.

On le savait plus ou moins, les professeurs des écoles sont relativement satisfaits de leur métier mais le malaise, croissant, qui les a gagnés depuis quelques années semble s'installer durablement et poser

problème. L'étude de Georges Fotinos ² le confirme. C'est douloureux, malheureux certes, mais son étude est rigoureuse et les résultats ne laissent pas de doute quant aux résultats. Le climat scolaire s'est encore dégradé et avec lui, sans doute, la relation inspecté/inspecteur s'est-elle tendue davantage. Il est temps d'améliorer le climat !

● COMMENT TROUVER LA SOLUTION ?

Celle-ci, à l'évidence, est à rechercher collectivement. Il me semble que les professeurs des écoles, les directrices et les directeurs, avec leur hiérarchie, ont le devoir de se poser la question. C'est d'autant plus vrai que le texte qui précise les missions des inspectrices et des inspecteurs de l'Éducation nationale ³ annonce quatre missions pour les inspecteurs. Je n'en retiendrai ici que les titres : **évaluation**, **animation** et **impulsion**, **formation** et, enfin, **expertise**.

Il y a bien de quoi, dans ces missions, accompagner et aider les professeurs des écoles à exercer leur métier plus sereinement. Seulement voilà, l'acte d'inspection, lui non plus, n'a pas bonne presse et son sens même est souvent incompris des instituteurs et professeurs des écoles. Outil d'évaluation, il est souvent vécu comme un

couperet insupportable par les enseignants ou encore comme une formule vieillotte, sottise, mesquine, vétilleuse, parfois même malveillante et irrespectueuse des personnes : une pratique artificielle et inefficace. Rares sont celles et ceux qui le croient encore capable d'accompagner l'évolution du service public d'éducation pour garantir une meilleure démocratisation de l'accès aux savoirs à tous les élèves.

Aussi, le témoignage que je propose dans cet article est-il le fruit d'une recherche ayant abouti à la rédaction d'une **proposition d'un code de déontologie** pour l'inspection des professeurs des écoles.

Celui-ci contient six titres :

- la promotion des actions pédagogiques et éducatives
- la gestion des personnels et la promotion des ressources humaines
- les relations avec les partenaires et les usagers
- les avis sur les personnels
- les visites d'inspection

et enfin

- la recherche, les études et la formation permanente

Ce code s'appuie sur des principes philosophiques, éducatifs et politiques. Sa mise en œuvre ne requiert pas la mise en œuvre d'une « réforme supplémentaire » ni celle d'un ensemble de nouvelles techniques. Il s'agit, en fait, de se doter d'un référent qui garantira à tous que les procédures de contrôle, au sein du service public d'éducation, sont en conformité avec les finalités de celui-ci : promouvoir une confrontation exigeante et solidaire, un accompagnement sans complaisance, une évaluation qui soit réellement une aide à la progression de tous, comprise et investie pour en faire un véritable outil de pilotage et pas simplement un outil pour comptabiliser des résultats scolaires. Cela nous demandera de repenser l'évaluation, de chercher enfin et vraiment à mesurer les progrès réalisés plutôt que de continuer à mettre l'accent sur les erreurs et sur le chemin qui reste encore à parcourir. Notre système d'évaluation révèle encore trop un regard négatif porté

sur l'élève, sur le professeur, sur le parent alors qu'il gagnerait à être plus positif.

Mais, si l'inspectrice ou l'inspecteur a pour responsabilité de garantir que le corps enseignant poursuit les objectifs que la nation lui confie, encore faut-il que celle-ci les définisse explicitement. Lorsqu'elle ne le fait pas et que le doute gagne, lorsque les objectifs ne sont pas clairement définis ou qu'ils ne sont pas unanimement reconnus, ses critères d'évaluation deviennent eux-mêmes extrêmement flous.

J'insiste sur le terme **proposition** pour un code de déontologie. Il me semble en effet que, pour tenir son rôle, un code de déontologie doit être élaboré progressivement par l'ensemble des utilisateurs après un travail préparatoire avec tous les partenaires et usagers concernés. Il est nécessaire, pour espérer le rendre opérationnel, de faire travailler ensemble tous les professionnels de l'enseignement et de l'éducation, de les contraindre à répondre à cette question, sincèrement, et d'en discuter, réellement : « qu'est-ce que j'attends d'une inspection ? ».

Ce qui m'a incité à produire ce travail, c'est d'une part le constat partagé de la perte voire de l'absence de consensus actuel sur les finalités de l'École : les repères manquent, le doute s'installe et en dépit d'une gestion administrative puissante et bien présente, le développement et l'accompagnement des ressources humaines restent insuffisants. Nous traversons même une crise du lien social qui accentue, chez certaines et certains, investis d'un certain pouvoir, les actes autoritaires... C'est, d'autre part, les résultats d'études réalisées auprès d'inspecteurs de l'éducation nationale, d'instituteurs et de professeurs des écoles, titulaires et stagiaires.

● DES RÉSULTATS CLAIRS, UN CHANTIER À OUVRIR

Il existe bel et bien, entre les enseignants et leur inspecteur, une barrière invisible et, alors que les inspecteurs croient, par exemple, faciliter le travail des enseignants, un enseignant sur deux le conteste.

Lorsque l'on demande, en effet, aux instituteurs et professeurs des écoles de citer trois actions conduites par leur inspecteur et qui facilitent leur travail, près d'un sur deux répondent : « il ne m'a jamais aidé et je ne pense pas qu'il m'aidera un jour »⁴. **L'image de l'inspecteur est brouillée au point de devenir parfois une entrave à l'action qu'il dit conduire ou vouloir conduire.** Cela, de toute évidence invite à repenser les principes même de la fonction d'inspection tout autant que ses pratiques.

L'inspection peut devenir un moyen d'évaluation, de régulation et de formation si elle s'exerce autrement. Ce peut-être, par exemple, un inspecteur qui aura le devoir de se mobiliser en permanence sur de la formation et de la qualification des personnels dont il a la responsabilité. Il aiderait ainsi à la réalisation de leurs projets professionnels et proposerait des actions de formation ou des orientations professionnelles pour valoriser les acquis et les compétences de chacun. Cela implique certainement des entretiens individuels et des rencontres avec des équipes d'école hors actes d'inspection, mais aussi des offres de formations définies à partir de propositions émises par les personnels de la circonscription.

Dominique Sénore
IUFM/UCBL1 – Académie de Lyon

¹ Avec l'autorisation de l'AEF, agence éducation formation. Dépêche n° 54470 du 04 juillet 2005.

² Georges Fotinos, Le climat des écoles primaires, état des lieux, Analyse, Propositions. MGEN, Paris, 2006.

³ BOEN n°25 du 30 juin 2005.

⁴ Dominique Sénore, Pour une éthique de l'inspection, ESF, 2000.